# MOTION

Faite à l'ouverture de la Séance du 13 Juillet 1789, par M. Mounier.

---

Messieurs,

Le Roi a convoqué les Etats-Généraux pour la régénération du Royaume. On a prononcé les mots liberté, félicité publique. Ils ont réveillé le courage de ceux qui ſont intéreſſés à maintenir le Peuple François dans la ſervitude. Ils ſe ſont ligués pour protéger les abus. Ils ont entouré le Trône ; & nous avons déjà pluſieurs fois éprouvé les funeſtes effets de leurs intrigues. Ils ſont parvenus à priver de la confiance du Roi de vertueux Miniſtres, dignes de la vénération publique & de la faveur du Prince, par leur zèle pour ſes intérêts & pour le bonheur de la France.

Afin de tromper le Monarque avec plus de facilité, ils ont voulu éloigner de lui ceux qu'ils ne pouvoient eſpérer d'aſſocier à leurs projets. Ils redoutoient leur amour pour le Roi, pour la juſtice & pour la vérité.

Certainement le Roi a le droit de changer ſes Miniſtres ; mais dans ce moment de criſe, les Repréſentans de la Nation ne trahiroient-ils pas tous leurs devoirs, s'ils n'avertiſſoient le Monarque des dangers auxquels des Conſeillers imprudens ne craignent pas de livrer la France entière ?

Pourroient-ils être animés d'un desir ardent pour le bien de la Patrie, & garder aujourd'hui le silence ? Ignorent-ils combien les Ministres qu'on vient d'éloigner sont chéris par le Peuple ; que dans les circonstances actuelles le crédit public ne peut subsister sans eux ; que nous sommes menacés de la plus affreuse banqueroute, dont le moindre inconvénient seroit la honte éternelle du nom François, & que le sang est près de couler ou coule peut-être en cet instant dans la Capitale ?

Ainsi, les ennemis du bien public ne craignent pas de flétrir le caractère national. Ils veulent braver le désespoir du Peuple. Ils le provoquent par un appareil menaçant ; ils l'environnent de troupes ; ils interceptent le passage sur les grandes routes ; ils attentent à la liberté publique & individuelle.

Ils ont appris au Roi à redouter un Peuple dont il est chéri, à prendre contre lui les mêmes précautions qu'exigent les approches de l'ennemi de l'Etat.

L'Assemblée Nationale doit éclairer le Monarque ; elle doit solliciter le rappel des Ministres, victimes de leur dévouement aux intérêts du Trône & à ceux de la Patrie. Par reconnoissance, par amour de la justice, elle doit représenter au Roi tous les dangers auxquels on expose la France, & lui déclarer que l'Assemblée Nationale ne peut accorder aucune confiance aux Ministres qui, en restant en place, ou à ceux qui, en acceptant les fonctions de MM. Necker, de Montmorin, de la Luzerne, & de Saint-Priest, ont manifesté des principes contraires au bien public.

Par cette démarche vous prouverez que l'appareil militaire ne sauroit vous en imposer, & qu'aucun obstacle ne peut enchaîner votre zèle.

Mais permettez-moi de vous rappeler, Messieurs, que malgré l'importance que vous devez mettre à éclairer le Roi sur les desseins de ceux qui l'entourent, vous ne devez pas oublier un seul moment la Constitution du Royaume. Encore une fois, aucun malheur ne peut être comparé à celui de ne pas établir une Constitution heureuse & durable : aucun avantage ne sauroit en tenir lieu.

Les ennemis du bien public croiroient avoir atteint leur but, s'ils pouvoient vous détourner de cet objet important, & vous exposer à perdre ainsi l'instant favorable. C'est la Constitution qu'ils veulent empêcher : c'est elle qu'ils craignent, qu'ils attaquent indirectement, pour pouvoir l'attaquer bientôt à force ouverte ; mais tous leurs efforts seront vains. Les Députés de tous les Ordres resteront constamment réunis pour le soutien de la liberté : l'énergie & le patriotisme croîtront avec les difficultés, & la Constitution sera établie.

Ce n'est pas votre courage qu'il faut révoquer en doute. Bien loin de le diminuer, le péril ne fait que l'accroître. Je ne puis cependant vous dissimuler une inquiétude : c'est la seule que peut inspirer une Assemblée d'hommes d'honneur. Je crains que les menaces n'exaltent trop votre courage. Tâchons, Messieurs, d'agir de sang froid, de nous rallier constamment aux principes, de délibérer avec une prudente lenteur. N'oublions jamais qu'il ne faut pas adopter une Constitution qui

ne convienne qu'aux circonſtances préſentes, mais qu'elle doit faire le bonheur de nos enfans ; que le plus grand fléau qui puiſſe affliger un Peuple, eſt d'avoir une Conſtitution incertaine, qu'il ſoit facile de changer, & qui devienne la ſource du trouble & de l'anarchie. N'oublions jamais que l'autorité royale eſt eſſentielle au bonheur de nos Concitoyens. A quelque point que puiſſent en abuſer aujourd'hui ceux qui ont ſurpris la religion du Roi, n'oublions jamais que nous aimons la Monarchie pour la France, & non la France pour la Monarchie. Nous avons toujours un ſeul but ; il ſera le même, quels que ſoient les obſtacles : ce but eſt la félicité publique. Si nous ne pouvons arriver au port pendant le calme, les orages retarderont notre marche, mais ils ne changeront pas le terme où nous ſommes réſolus d'arriver.

Je propoſe « qu'il ſoit fait une Adreſſe au Roi & une » Députation, pour le ſupplier de rappeler MM. Necker, » de Montmorin, de la Luzerne, & de Saint-Prieſt ; » pour lui repréſenter que l'Aſſemblée Nationale ne » peut avoir aucune confiance dans ceux qui leur ont ſuc» cédé, ou qui ſont reſtés en place ; pour lui expoſer » tous les dangers que peuvent produire ce changement, » & les meſures violentes dont il eſt accompagné, & pour » lui déclarer que l'Aſſemblée Nationale ne conſentira ja» mais à une honteuſe banqueroute, & qu'elle prendra la » précaution néceſſaire pour y parvenir, quand elle aura ter» miné ſes travaux relatifs à la Conſtitution du Royaume ».

---

A Paris, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE. 1789.